[livre sur l'onanisme non identifié pour l'instant] [photocopie]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb007_f0201
SourceBoite_007-4-chem | Théorie.
LangueFrançais
TypeFicheLecture
RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par équipe FFL Notice créée le 22/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Réservé à l'usage privé - Loi n° 57.298 du 11.3.1957

découverte. C'est donc, ici, un point très-important et très-grave, sur lequel il faut instamment appeler la vigilante sollicitude des moralistes et des chefs de famille.

1° De l'onanisme dans le bas âge.

Il est des enfants, et en plus grand nombre qu'on ne pense, qui contractent dès leurs plus tendres années de funestes et déplorables habitudes. Le médecin doit avoir l'œil ouvert sur tout ce qui lui semble annoncer qu'un enfant a pu les contracter. Le père et la mère ne sauraient exercer à cet égard une surveillance assez active. Dans les familles, cette surveillance est trop souvent négligée; il importe qu'elle ne le soit pas dans ces établissements, où l'instinct d'imitation, si vif chez les enfants, peut exciter chez plusieurs des mouvements propres seulement à quelques-uns. Nous avons vu dans une salle d'asile et ailleurs des enfants de deux ans, de trois ans, entraînés à des actes tout à fait automatiques, et qui semblaient annoncer une sensibilité spéciale qu'on n'aurait pas assez étudiée. Quant aux enfants de cinq à six ans, de l'un et de l'autre sexe, nous en avons vu dans notre pratique particulière qui sont destinés à être victimes de cette irrésistible et fatale inclination. Ces faits si nombreux, et que nous ne faisons ici que signaler, ne font-ils pas de la pudeur une loi en quelque sorte hygiénique, et n'indiquent-ils pas suffisamment que les mains des enfants doivent être toujours exposées à la lumière du jour ou occupées par des mouvements convenables?

Comme ces habitudes se contractent sans que les enfants aient la connaissance de leur sexe, et qu'elles sont, à cet âge, tout à fait indépendantes des impressions extérieures, il est inutile d'établir entre les enfants d'un sexe différent des séparations qui peuvent nuire à leur éducation commune et la rendre plus difficile. Il est peut-être sage de ne point opérer brusquement ces séparations, afin d'éviter d'éveiller la curiosité des enfants des deux sexes et de les appeler ainsi à la connaissance de leur sexe. Nous ne craignons point les effets de la réunion des enfants qui a lieu dans nos salles d'asile; nous préférons bénir la Providence qui a mis ces petits êtres, pendant les plus longues heures de la journée, à l'abri des entretiens et des exemples dangereux, à l'abri des négligences et de l'isolement qui sont si funestes aux enfants de cet âge.

BnF MSS

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/5842?context=pdf

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/5842?context=pdf